

AVENANT N° 43 DU 10 MARS 2015 A LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES COMMERCES ET SERVICES DE L'AUDIOVISUEL, DE L'ELECTRONIQUE ET DE L'EQUIPEMENT MENAGER RELATIF AUX REMUNERATIONS

Entre :

- **La Fédération du Commerce et Services de l'Electrodomestique et du Multimédia (FENACEREM)**
2, Rue Gabriel LAUMAIN- 75010 PARIS
- **La Fédération Nationale des Professionnels indépendants de l'Electricité et de l'Electronique (FEDELEC)**
1 Place Uranie- 94345 JOINVILLE LE PONT Cedex

d'une part,

et

- **La Fédération des Services C.F.D.T.**
Tour Essor - 14, rue Scandicci - 93508 PANTIN CEDEX
- **La Fédération Nationale de l'encadrement, du Commerce et des Services C.F.E.-C.G.C.**
9, rue de Rocroy - 75010 PARIS CEDEX
- **La Fédération des employés et cadres CGT-FO**
28 Rue des Petits Hôtels - 75010 PARIS
- **La Fédération Commerces, Services et Forces de Vente CSFV-CFTC**
34 Quai de la Loire - 75019 PARIS
- **La Fédération du Commerce et des services CGT**
Case n° 425 - 93514 MONTREUIL CEDEX

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

Les partenaires sociaux de la branche soulignent l'importance qu'ils portent sur la résorption des inégalités entre les hommes et les femmes en rappelant aux entreprises qu'elles doivent mettre en œuvre les mesures de rattrapage tendant à remédier aux inégalités constatées en matière d'écart de rémunération, entre les hommes et les femmes.

Ils souhaitent également rappeler le principe de l'égalité des femmes et des hommes dans l'accès à la formation professionnelle et à la promotion professionnelle dans des niveaux et catégories supérieurs mieux rémunérés.

AB
SMB
S1 AZ

Ils précisent que les dispositions ci-après doivent être mises en œuvre en stricte conformité avec les principes d'égalité professionnelle.

Article 1^{er} – Dispositions Générales

Les minima conventionnels des salariés de la branche sont revalorisés, dans les conditions définies ci-après.

**SALAIRES MINIMA CONVENTIONNELS MENSUELS DES OUVRIERS,
EMPLOYES, AGENTS DE MAITRISE
Base mensuelle de 151,67 heures**

NIVEAU	ECHELON	MENSUEL
I	1	1461,39€ 9,64 €
	2	1466,40€ 9,67 €
	3	1476,45 € 9,73 €
II	1	1511,94 € 9,97€
	2	1550,40 € 10,22 €
	3	1588,81€ 10,48€
III	1	1624,06€ 10,71€
	2	1662,40 € 10,96 €
	3	1700,74€ 11,21€
IV	1	1755,78€ 11,58€
	2	1965,85 € 12,96€
	3	2174,29 € 14,34 €

AB
SUS
AL
S
2/4

SALAIRES MINIMA CONVENTIONNELS DES CADRES
Base mensuelle de 151,67 heures

POSITION	SALAIRES
I	25 846,24 € annuel 1980,55 € mensuel
II	32 215,84 € annuel 2468,65 € mensuel
III	38 508,53 € annuel 2950,85 € mensuel
IV	44 786,95 € annuel 3431,95 € mensuel

Article 2 - Champ d'application et entrée en vigueur

Le champ d'application du présent avenant est identique à celui de la Convention Collective Nationale des Commerces et Services de l'Audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager du 26 Novembre 1992. Cet accord entrera en vigueur le premier jour du mois qui suit la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel.

Article 3 - Adhésion

Toute organisation syndicale représentative non signataire du présent accord pourra y adhérer par simple déclaration auprès de l'organisme compétent. Elle devra également aviser, par lettre recommandée, toutes les organisations signataires.

Article 4 - Dépôt et Extension

Le présent avenant sera fait en un nombre suffisant d'exemplaires pour être remis à chacune des parties contractantes et déposé auprès de la Direction Générale du Travail et du Secrétariat du Greffe du Conseil des Prud'hommes de Paris, dans les conditions prévues par le Code du Travail, en vue de son extension. Les parties signataires demandent l'extension du présent avenant.

Fait à Paris, le 10 mars 2015.

Pour les Organisations Patronales :

**LA FEDERATION NATIONALE DES PROFESSIONNELS INDEPENDANTS DE
L'ELECTRICITE ET DE L'ELECTRONIQUE (FEDELEC)**
Jean-Louis BOSSARD

**LA FEDERATION DU COMMERCE ET SERVICES DE L'ELECTRODOMESTIQUE ET DU
MULTIMEDIA (FENACEREM)**
Sophie SASSIER

AB AL
JLB G

POUR LES ORGANISATIONS SALARIALES :
LA FEDERATION DES SERVICES C.F.D.T.
Aline LEVRON



LA FEDERATION NATIONALE DE L'ENCADREMENT, DU COMMERCE ET DES SERVICES
CFE/CGC
René ROCHE
Par délégation Jean-Claude GODET

LA FEDERATION DES EMPLOYES ET CADRES CGT-FO
Didier MORIN

LA FEDERATION CSFV/CFTC
RICHARD CAMPILLO

Ariane Barbe
Barbe

LA FEDERATION DU COMMERCE ET DES SERVICES CGT
Marie-Hélène THOMET